

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS

Le Bloc québécois a déposé cette motion au vu des témoignages contradictoires et alarmants reçus par le Comité. Nous jugeons cette suspension de l'entrée en vigueur du système de Gestion des cotisations et des recettes de l'Agence (GCRA) indispensable, afin de pouvoir procéder à une étude approfondie des contradictions et des préoccupations soulevées, et pour prévenir des répercussions désastreuses potentielles.

Il est à noter que les 19 et 21 mars 2024, des motions exigeant de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) la production de documents cruciaux ont été adoptées, et n'ont toujours pas été honorées. Les informations demandées sont essentielles pour faire la lumière sur des craintes et des discordances importantes, notamment concernant l'état de préparation du système et des entreprises, les plans de transitions et les conséquences d'éventuels dysfonctionnements lors de l'activation du système. De l'ensemble des témoins, seuls l'ASFC et l'entreprise Deloitte, chargée de bâtir le système, se sont montrées rassurantes sur ces aspects.

Le mémoire daté du 8 avril 2024 mentionné dans la motion est particulièrement troublant, d'autant plus qu'il est endossé par 22 organisations informées du secteur¹, qui signalent avoir reçu des informations qui « contredisent les déclarations faites par l'ASFC devant le Comité » et renforcent leurs craintes « selon lesquelles le système de GCRA n'est pas prêt ».

Ce mémoire révèle notamment que « seuls trois des 33 partenaires de la chaîne commerciale disposent d'un logiciel entièrement certifié », et mentionne des erreurs persistantes dans les calculs des droits et taxes. Les signataires y affirment que des politiques relatives à l'utilisation du numéro d'entreprise de l'importateur combiné à la garantie financière de la mainlevée avant paiement du courtier en douane « nécessitent un examen approfondi », et que des secteurs essentiels à l'économie, tels l'automobile et l'aérospatiale, « sont confrontés à des pertes de fonctionnalités importantes ».

L'urgence de freiner la mise en opération de GCRA est réelle, car le CADEX (système actuel) sera mis hors service le 26 avril 2024. Selon les signataires, une décision de retarder la date de mise en œuvre postérieure à cette mise hors service entraînera des complications considérables et « sera préjudiciable au commerce, aux cycles de recettes et à la répartition des coûts de l'importateur, car ce dernier n'aura pas été facturé ou n'aura pas accès à ses écritures ». De plus, l'équipe de l'ASFC a confirmé aux signataires qu'un retour au système précédent serait impossible, contredisant une nouvelle fois son témoignage en Comité. Il est impératif de refuser de signer ce chèque en blanc.

¹ Association canadienne des importateurs et exportateurs (ACIE); Société canadienne des courtiers en douane (SCCD); Chambre de commerce du Canada; Express Carrier Coalition Canada; Association des courtiers et intervenants frontaliers internationaux (ACIFI); Conseil canadien du commerce de détail (CCCD); North American Customs Brokers Alliance (NACBA); National Customs Brokers and Forwarders Association of America, Inc. (NCBFAA); Confederación de Asociaciones de Agentes Aduanales de la República Mexicana (CAAAREM); Northern Border Customs Brokers Association (NBCBA); Express Association of America (EAA); Association canadienne des importateurs réglementés (ACIR); Chambre de commerce des États-Unis; Association des transitaires internationaux canadiens (ATIC); Association des fabricants d'appareils électroménagers (AFAE); Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI); National Foreign Trade Council (NFTC); Chambre de commerce américaine au Canada (AmCham Canada); Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL); Association canadienne des constructeurs de véhicules (ACCV), -Association des fabricants de pièces d'automobile, Constructeurs mondiaux d'automobiles du Canada